



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 juillet 2025

Présents : Anne FLEITZ-TOUSSAINT, Chantal PIERSON, Isabelle MARCHAL, Eric GRUY, Alain MIGOT, Clément VUILLAUME, Cédric VOSGIEN. Absents excusés : Aurélie GIRON (procuration à Anne Fleitz) Marine CHARTIER, Raphaël CHATELAIN.

Modification des statuts de la CC2T : compétence soutien aux maisons France Services :

Le conseil municipal approuve la modification statutaire afin de pouvoir aider financièrement à l'équilibre budgétaire de la maison France Services existante sur le périmètre de la CC2T.

Modification des statuts de la CC2T : compétence soutien école de musique de rayonnement intercommunal :

Le conseil municipal approuve la modification statutaire afin de pouvoir aider financièrement à l'équilibre budgétaire de l'école de musique existante sur le périmètre de la CC2T.

Modification des statuts de la CC2T : compétence contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau :

Le conseil municipal approuve la modification statutaire.

SPL-XDEMAT : Modification de l'actionnariat :

Le conseil municipal approuve la modification statutaire de SPL-Xdemat.

Bois et forêts : Travaux forestiers proposés par l'ONF et affouages 2025-2026

Sur proposition de l'ONF dans le cadre du plan de l'aménagement forestier 2018-2037, le conseil municipal accepte les travaux de dégagement par abattage des parcelles 2a1, 4i, 8i, 11a1 et 16i. Des affouages seront distribués sur ces parcelles. Le conseil municipal valide la reconduction des garants (Alain Migot, Clément Vuillaume, Cédric Vosgien). Le tarif du stère est fixé à 10 €. Les dates d'inscription et d'exploitation seront fixées ultérieurement (attendre l'intervention du bucheron).

Salle communale : Conditions d'utilisation régulière association sportive de Domèvre.

Le conseil municipal répond favorablement à la demande d'utilisation hebdomadaire à l'association sportive de Domèvre pour une utilisation une fois par semaine en période scolaire la salle communale pour proposer des cours de zumba, avec une participation financière de 200 euros pour l'année.

Logo pour documents administratifs et site internet.

Le conseil municipal décide de mettre un logo sur les documents administratifs et courriers de la mairie afin d'éviter de retrouver un blason qui ne correspond pas à la commune.

Travaux ponts route de Boyer :

Suite à appel d'offre en marché simplifié et étude des offres en fonction du cahier des charges établi par le bureau d'études, le conseil municipal valide le choix de l'entreprise qui exécutera les travaux : CM2E pour un montant de 266 551.05 € hors taxes (qui a reçu la meilleure note sur les 4 entreprises ayant répondu).

La notification à l'entreprise sera faite et les travaux pourront débuter dans la foulée ; des éléments du chantier sont préparés hors site ; la coupure totale de la circulation sur la route de Boyer sera limitée au plus juste et n'interviendra pas dans la phase préparatoire.

Pour le financement des travaux, la commune devra requérir à l'emprunt sur très long terme (40 ans) pour le reste à charge hors subvention (de 133 000 € à 135 000 € maximum)

Matériel informatique remise à niveau

Le conseil municipal décide la remise à niveau du matériel informatique de la secrétaire (risque de panne sur disque dur); devis en cours pour remise à niveau de l'existant ou changement de l'unité centrale en fonction des coûts.

Travaux carrefours et subvention DETR

Le conseil municipal décide d'autoriser la maire à demander un report de la subvention pour les aménagements des carrefours (dossier lancé avant celui des ponts), la commune ne pouvant pas faire face dans la même période aux deux types de travaux.

Divers :

Jours de permanence de la mairie : à compter de septembre 2025, le secrétariat de mairie du lundi est reporté au mardi sans changer l'horaire 14h30-18h00. Le jeudi reste de 16h à 18h00.

Travaux assainissement : ils sont terminés pour le village et la liaison vers Tremblecourt – branchement des armoires pour le refoulement et le traitement nutriox aussi. Les installations vont entrer en test prochainement quand les travaux de la station d'épuration de Manonville sera capable de fonctionner.

Ordures ménagères : la CC2T abandonne le projet de l'usine d'incinération de Tronville-en-Barois, comme les autres collectivités concernées, pour rejoindre celle de Ludres avec un coût de fonctionnement moindre garanti par la métropole de Nancy.

Projet agrivoltaïque sur Minorville : dossier disponible en consultation sur site de « ven-d-est.com ».